

MISE EN ŒUVRE CHEZ AMUNDI DE L'ARTICLE 173 DE LA LOI SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

Agir en acteur financier responsable est un engagement d'Amundi au cœur de sa stratégie de développement. Cet engagement prend forme au travers de notre gestion socialement responsable et de l'accompagnement de nos clients avec des solutions d'investissement soutenant la transition énergétique.

Avec près de 1 426 milliards d'actifs sous gestion, Amundi est le 1er acteur européen¹ et se classe dans le Top 10 mondial de l'industrie de la gestion d'actifs. Amundi se doit d'agir en acteur responsable pour assurer la prise en compte de l'intérêt général dans l'exercice de son métier. C'est pourquoi, Amundi a fait de la prise en compte des critères de développement durable et d'utilité sociale dans ses politiques d'investissement, - en complément des critères financiers -, son 4ème pilier fondateur lors de sa création en 2010.

Aujourd'hui, avec plus de 168 milliards d'euros en Investissement Socialement Responsable (ISR) et près de 11 milliards d'investissements soutenant la transition énergétique, Amundi se positionne en acteur engagé. Notre objectif est la généralisation de la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance (ESG) dans l'ensemble des gestions du Groupe. L'évaluation de l'impact potentiel des risques climatiques sur les investissements de nos clients fait également partie de notre responsabilité. Notre engagement est aussi d'apporter à nos clients des solutions d'épargne et d'investissement performantes et transparentes, dans le cadre d'une relation durable et de confiance.

1. Les engagements d'Amundi

■ Les chartes et actions de place qui nous engagent

Dans une démarche volontaire, Amundi adhère et conduit sa stratégie RSE dans le respect des valeurs et principes énoncés dans les chartes suivantes :

- 2003 : signataire du Pacte Mondial des Nations-Unies
- 2006 : adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable
- 2008 : signataire de la charte de la Diversité
- 2015 : signataire de la charte de la Parentalité

Amundi participe activement aux groupes de travail pilotés par des organismes de marché visant à faire évoluer la finance responsable, le développement durable et la gouvernance d'entreprise. Amundi est notamment membre de l'Association Française de Gestion financière (AFG), de l'Association européenne de la gestion d'actifs (EFAMA), de l'Institut Français des Administrateurs (IFA), de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE), de la Société Française des Analystes Financiers (SFAF), des Sustainable

¹ En Europe continentale

Investment Forums (SIF) français, espagnol, italien, suédois, canadien, japonais et australien, et de l'association française « Entreprises pour l'Environnement ».

Amundi cherche à concilier le fonctionnement efficace des marchés et du métier de la gestion d'actifs avec la promotion d'une finance plus responsable et plus orientée vers le service de l'économie. Cette année, Amundi poursuit ses engagements en faveur de la prise en compte des critères ESG par les investisseurs et en particulier des critères relevant de la COP 21 et de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

En 2017, Amundi a répondu à plus de trente consultations portant sur des réglementations européennes ou françaises en cours d'élaboration ou de révision, ainsi qu'à des consultations de l'IOSCO (International Organization of Securities Commission) au niveau international. En particulier, Amundi a activement contribué à la consultation européenne du HLEG (High-Level Expert Group on Sustainable Finance), formulant plusieurs commentaires sur les recommandations émises par le groupe d'experts relatives à l'intégration du développement durable dans le cadre réglementaire européen en matière financière. Entre autres, Amundi a également répondu, au cours de l'année, à la consultation du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), au questionnaire « ISR – Finance verte » de l'AMF pour fournir un état des lieux de sa politique d'investissement responsable et a fourni à l'AFG des données statistiques sur l'ensemble de sa gestion responsable. En tant que membre du Comité du label ISR, Amundi continue également à prendre part aux réflexions relatives à l'évolution du label ISR.

■ La participation d'Amundi à des coalitions d'investisseurs

Coordonnées au niveau international, les coalitions d'investisseurs ont pour but d'inciter les pouvoirs publics à adopter des mesures incitatives et les entreprises à améliorer leurs pratiques. Les domaines concernés sont la lutte contre le changement climatique, l'eau, la déforestation, les problèmes de santé dans les pays en voie de développement. Les coalitions visent également à faire adopter par les industries pétrolières et minières une plus grande transparence dans leurs relations avec les pays dans lesquels elles opèrent.

Initiatives	Thématiques	Soutenues par Amundi depuis
Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)	Changement climatique	2003
Carbon Disclosure Project (CDP)	Emissions de CO ₂ , transparence des données ESG	2004
Forest Footprint Disclosure Project (FFD)	Déforestation	2009
Water Disclosure Project	Utilisation des ressources en eau	2010
Access to Medecine Index	Accès aux médicaments	2010
Access to Nutrition Index	Accès à la nutrition	2013
UN Global Compact Engagement on Leaders & Laggards	Reporting ESG	2008
Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)	Gestion responsable des ressources naturelles	2006
Clinical Trials Transparency	Essais cliniques	2014
Human Rights Reporting and Assurance	Droits de l'homme	2014

Frameworks Initiative (RAFI)		
Portfolio Decarbonization Coalition	Changement climatique	2014 (co-fondateur)
Asia Corporate Governance Association (ACGA)	Gouvernance	2014
UNPRI Letter Calling Stock Exchanges to put in place voluntary guidance for issuers on reporting ESG information by the end of 2016	Reporting ESG	2015
IGCC Letter to 77 EU companies on their positions and lobbying activities on EU Climate and Energy Policy	Changement climatique	2015
PRI Human Rights Engagement	Droits de l'homme – Reporting ESG	2015
Paris Green Bonds Statement de la Climate Bonds Initiative	Changement climatique	2015
Montreal Carbon Pledge	Changement climatique	2015
Green Bonds Principles	Changement climatique	2015
Finance for tomorrow	Finance durable	2017
Workforce Disclosure Initiative Letter	Conditions de travail – Reportings corporate	2017
Climate 100+	Changement climatique	2017

■ **Le soutien à la recherche académique**

Acteur engagé, Amundi fait progresser l'industrie de la gestion d'actifs et soutient les initiatives qui y contribuent. Amundi soutient activement la recherche académique et a noué plusieurs partenariats avec des chaires universitaires, comme la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable avec Toulouse School of Economics et Polytechnique, et la Chaire Economie du Climat avec Paris-Dauphine.

Amundi parraine notamment le prix de la recherche Finance et développement durable et celui de la recherche Prix et Marchés du Carbone de l'Université de Paris-Dauphine.

2. L'investissement socialement responsable

Amundi figure parmi les pionniers de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) et a fortement développé, ces dernières années, la prise en compte des critères ESG dans ses décisions d'investissement. Amundi se place aujourd'hui parmi les leaders mondiaux avec 168,4 milliards d'euros d'encours sous gestion ISR qui représente 11,8% de ses encours au 31 décembre 2017. Dans sa gestion ISR, Amundi applique des règles strictes de prise en compte des critères ESG, en complément des critères financiers. Amundi est convaincue que cette approche, qui permet une vision à 360° des entreprises, consolide la création de valeur.

■ **L'approche « Best in Class »**

Amundi a choisi l'approche « Best in Class » comme fondement de sa stratégie ISR. Cette approche consiste à comparer entre eux les acteurs d'un même secteur pour faire émerger les meilleures pratiques et inscrire l'ensemble des émetteurs dans une démarche de progrès. En effet, Amundi est convaincue que l'ISR doit être large, incitatif, et encourager tous les secteurs à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités. Cette approche permet

également de ne pas opposer l'objectif de performance financière et la prise en compte des critères extra-financiers, mais au contraire de les conjuguer pour consolider la création de valeur.

■ Les règles ISR d'Amundi

Pour qu'un portefeuille soit considéré comme ISR, il doit respecter les règles suivantes :

- Exclusion des émetteurs notés E, F et G (sur une échelle de A, meilleure note, à G, moins bonne note) ;
- Note ESG du portefeuille supérieure ou égale à C ;
- Note ESG moyenne du portefeuille supérieure ou égale à la note ESG de l'univers d'investissement ou de l'indice de référence ;
- Garantie d'un seuil minimum de 90 % des émetteurs en portefeuille notés sur les critères ESG.

■ L'intégration ESG

Amundi a signé les Principes de l'Investissement Responsable (PRI) dès leur lancement en 2006. Ils prônent l'intégration des questions ESG dans les processus d'analyse et les décisions d'investissement des acteurs financiers.

La mise en place de ces principes se décline notamment chez Amundi par:

- *Une politique d'exclusion stricte*

Amundi ne pratique pas d'une façon générale de politique d'exclusion sectorielle et préfère pratiquer le « Best in Class » au sein de chaque secteur d'activité. Sont toutefois exclues de l'ensemble de sa gestion active les entreprises qui interviennent dans les armements controversés au-delà des obligations réglementaires (entreprises impliquées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : armes chimiques, armes biologiques et armes à l'uranium appauvri. En complément, sont exclues les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial. Sont également exclus les États qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme (crimes de guerre et crimes contre l'humanité).

En 2016, Amundi a pris la décision de se désengager des émetteurs qui réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En 2017, Amundi a poursuivi sa démarche volontariste en faisant évoluer sa politique de désinvestissement dans le secteur du charbon. Sont désormais exclues des portefeuilles les sociétés réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon ou suite à une analyse qualitative et prospective, les sociétés produisant 100 millions de tonnes et plus de charbon par an.

Ces décisions reflètent les engagements du groupe Crédit Agricole en matière de lutte contre le changement climatique et de gestion de la transition énergétique. La même année, Amundi a élargi sa politique d'exclusion en excluant de ses fonds ouverts ISR, les entreprises productrices de tabac.

En 2017, 256 émetteurs (Corporates et Etats) sont exclus des portefeuilles de gestion².

- *L'analyse ESG*

L'analyse ESG permet de mieux identifier les risques et opportunités. C'est pour l'investisseur une façon de se prémunir des risques de long terme - risques financiers, réglementaires, opérationnels, de réputation - et d'exercer pleinement sa responsabilité.

² Hors fonds indiciels et ETF contraints par leur indice de référence

- L'analyse ESG des entreprises s'appuie sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial des Nations-Unies, les Principes Directeurs de l'OCDE sur la gouvernance d'entreprise, ceux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), etc... Elle examine le comportement des entreprises dans les trois domaines : Environnement, Social et Gouvernance.
- L'analyse ESG des Etats a pour but d'évaluer et comparer les niveaux d'intégration des critères ESG dans les systèmes institutionnels et les politiques publiques. Elle repose sur une centaine d'indicateurs répartis en 3 dimensions : Conformité (par exemple, ratification des traités internationaux), Actions (dépenses publiques en matière de politiques ESG) et Résultats (quantifiables et mesurables).

- *La diffusion des notes ESG à tous les gérants*

Les notes extra-financières des émetteurs sont diffusées en temps réel à l'ensemble des équipes de gestion et d'analystes financiers. A tout moment, un gérant connaît les notes financières et extra-financières des valeurs qui composent son portefeuille et son indice de référence. Il connaît également son empreinte ESG, qui correspond à la note ESG moyenne de son portefeuille.

En complément des revues sectorielles, les analystes produisent des études approfondies sur des thématiques liées aux grands enjeux du développement durable. En 2017, ces thématiques ont été les suivantes : optimisation fiscale agressive, droits de l'homme et entreprises, huile de palme, opportunités de l'extraction minière en eaux profondes et la transparence dans le secteur alimentaire. Ces études permettent de nous positionner sur des activités sujettes à controverses. Certaines d'entre elles font l'objet de Discussion Papers ESG et sont disponibles sur le site internet d'Amundi dédié à ses publications de recherche (Research center).

- *Des solutions pour tous les types de clientèle*

En tant qu'asset manager européen de référence, engagé sur le développement de la finance responsable, Amundi a la capacité de répondre aux demandes les plus variées tenant compte de critères extra-financiers. Amundi propose ainsi une large gamme de fonds ISR ouverts, une offre ISR complète d'épargne salariale et retraite et des solutions ESG sur-mesure dans toutes les classes d'actifs et selon différentes approches répondant aux exigences des institutionnels.

■ Des équipes dédiées

Amundi a mobilisé de nombreux moyens pour déployer la gestion ISR :

- Un département dédié à l'investissement responsable et à impact, qui assure l'analyse ESG de plus de 5 000 émetteurs, la mise en œuvre d'une politique d'engagement formalisée, la relation avec les groupes de place et la promotion de ces sujets.
- L'équipe de Corporate Governance et la recherche quantitative d'Amundi sont mobilisées sur les sujets ESG. Elles contribuent à définir la politique de vote en Assemblées Générales, engagent le dialogue avec les entreprises et établissent des protocoles de recherche afin d'analyser l'impact des critères ESG sur la performance des fonds.
- Des prestataires externes fournissent les données extra-financières. Afin de disposer d'une analyse quantitative de qualité, il est nécessaire d'assurer la couverture du plus grand nombre d'émetteurs par les meilleures agences pour confronter les analyses. Amundi s'appuie sur les analyses de ses partenaires de renom, notamment Vigeo-Eiris, MSCI, Sustainalytics ou encore Oekom et sur celles d'entités spécialisées sur certaines thématiques (armements, controverses,...).

■ Une démarche ISR certifiée

Gage de confiance à destination de nos clients, Amundi³ est la première société de gestion dont la démarche ISR a été certifiée par l'AFNOR. Cette certification est renouvelée chaque année. Elle est délivrée par un organisme indépendant reconnu, qui garantit la qualité et la transparence des démarches ISR à travers 7 engagements de service (expertise, traçabilité des données, information, réactivité...).

3. Une politique d'engagement formalisée

La politique d'engagement d'Amundi prend trois formes : l'engagement pour influence, le recueil d'information à des fins de notation ainsi que le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée. Elle constitue un dispositif essentiel de la responsabilité fiduciaire et du rôle d'investisseur responsable d'Amundi.

■ L'engagement pour influence

Amundi mène une politique d'engagement pour influence sur des thématiques spécifiques pour accompagner les entreprises vers de meilleures pratiques. Depuis 2013, l'équipe d'analystes ESG a été particulièrement active sur 6 thématiques. Ces travaux font l'objet d'un rapport d'engagement publié par les équipes d'Analyse ESG et de Corporate Governance, et disponible sur www.amundi.com.

Dans notre 5ème rapport d'engagement, nous présentons les résultats de notre dialogue avec les entreprises sur notre nouvelle thématique, le salaire vital, ainsi que sur un des thèmes initiés en 2016, celui du travail des enfants dans l'industrie du cacao et du tabac.

Ce processus d'engagement s'inscrit dans un cadre plus large de la politique d'intégration des critères ESG dans la gestion d'Amundi.

Au-delà, nous soutenons des initiatives collectives internationales d'actionnaires (voir précédemment).

■ Le recueil d'information à des fins de notation ESG

Afin d'affiner les notes attribuées par l'analyse ESG, les analystes extra-financiers rencontrent les entreprises tout au long de l'année. Celles-ci sont sélectionnées en fonction de la part d'Amundi dans leur capital et en fonction du poids des valeurs en portefeuille ou dans les indices de référence. En 2017, 192 entreprises ont été rencontrées par les analystes extra-financiers d'Amundi.

■ Le vote aux assemblées générales et le dialogue pré-assemblée

Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, mise à jour annuellement, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Nous exerçons nos droits de vote lors des assemblées générales des sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis.

Notre politique de vote⁴ répond à un triple objectif : assurer l'intérêt des porteurs de parts, formaliser et rendre publiques nos attentes en matière de gouvernance afin de faciliter le dialogue avec les entreprises et contribuer à l'efficacité du cadre global de gouvernance et ainsi au bon fonctionnement des marchés.

³ La certification couvre également la gestion ISR de BFT Investment Managers et de CPR Asset Management, sociétés de gestion filiales d'Amundi

⁴ Un rapport d'exercice des droits de vote et de dialogue actionnarial, mis à jour semestriellement, est disponible sur le site internet d'Amundi (www.amundi.com)

Le dialogue actionnarial consiste, par des échanges constructifs et réguliers, à promouvoir nos attentes en tant qu'investisseur responsable sur les sujets présentés en assemblée générale auprès des entreprises représentant nos positions les plus significatives. Il est structuré autour d'un système formalisé (exemple : pré-alertes avant les assemblées générales) et permet d'obtenir une meilleure transparence, des engagements supplémentaires et des modifications, voire l'abandon, de certaines pratiques de la part des sociétés. En 2017, cet engagement a concerné 233 émetteurs au travers des alertes et des dialogues à l'initiative des sociétés.

4. La gestion à impact social

Parce que nous sommes un des acteurs de l'économie d'aujourd'hui et de demain, nous finançons des entreprises solidaires. L'objectif est de générer, au-delà d'une recherche de performance financière, un impact social mesurable pour nos clients.

Nous contribuons à dynamiser un développement de proximité en soutenant des projets novateurs. Ils concernent, par exemple, l'aide à des populations exclues du marché du travail pour créer leur entreprise, le soutien à des personnes en situation de dépendance, le financement de la réalisation d'habitats construits de manière écologique pour loger des familles démunies, l'accompagnement de PME innovantes dans l'environnement, etc.

Avec une croissance de plus de 30% de ses encours, la gestion à impact social d'Amundi a connu un développement significatif pour atteindre 2 341 millions d'euros d'encours fin 2017. Cette croissance s'explique par une plus grande diversification des types de clients intéressés par une épargne solidaire offrant performance financière et performance sociale

Amundi finance actuellement 29 entreprises solidaires. Ces entreprises sont actives sur 7 thématiques : l'emploi (éducation, formation, insertion), le logement, la santé, l'environnement, les associations, le surendettement et la solidarité internationale.

Amundi poursuit son engagement sur 3 axes : accompagner les entreprises dans la durée, diversifier la sélection des acteurs solidaires, et publier une information cohérente et concrète. Le rapport d'impact social permet de s'informer sur l'impact social du fonds, sur les réalisations de projets avec des témoignages de bénéficiaires.

Nos fonds sont tous labellisés par Finansol, un organisme qui garantit la solidarité et la transparence du fonds.

5. Actions en faveur de la Transition Energétique

A l'heure où le changement climatique présente un risque majeur à moyen et long terme, Amundi poursuit en 2017 ses engagements dans plusieurs initiatives en faveur de la transition énergétique et propose une démarche innovante afin de se prémunir contre les risques de valorisation négative sur les actifs. Les encours soutenant la transition énergétique et la croissance verte atteignent au 31 décembre 2017 10,6 milliards d'euros.

Outre sa démarche historique sur la prise en compte des risques extra financiers, Amundi a développé une réelle innovation financière pour accompagner sa clientèle d'investisseurs face au changement climatique. Amundi propose ainsi des solutions d'investissement clé en main accessibles en fonds ouverts et sur-mesure au travers de mandats et fonds dédiés. Ces solutions s'inscrivent dans une palette d'innovations financières (solutions indicelles low-carbon, fonds green bonds, fonds thématiques, société de gestion commune avec EDF, etc...) et dans une série d'actions (par exemple le partenariat stratégique noué avec l'*International Finance Corporation*, ou la participation au Comité Exécutif des *Green Bond Principle*), visant à mobiliser les investisseurs dans la transition vers une économie bas carbone. Un contrat

avec le fournisseur de données Trucost, combiné à une méthodologie développée en interne sur l'évaluation carbone des Etats, permet à Amundi de développer des outils de mesure de l'empreinte carbone de ses fonds.

■ **La prise en compte des notations extra-financières**

Amundi, grâce à son expertise extra financière, encourage les émetteurs à adopter les meilleures pratiques sur les trois axes, E, S et G. La dimension environnementale est donc historiquement prise en compte dans ses décisions d'investissement, avec une pondération particulièrement élevée pour les secteurs les plus polluants. Pour réduire en particulier les émissions de gaz à effet de serre, notre approche ESG est double :

- Identifier les secteurs les plus exposés, énergéticiens et autres secteurs : services aux collectivités, pétrole et gaz, chimie, métaux, automobile, biens d'équipements, immobilier, assurance ;
- Analyser la capacité des entreprises à maîtriser leurs impacts directs et indirects sur l'environnement.

–

■ **La décarbonation des portefeuilles**

L'objectif de ces solutions est de réduire l'impact carbone des portefeuilles, c'est-à-dire réduire dans les portefeuilles le poids des émetteurs qui émettent beaucoup de CO₂ ou qui détiennent des réserves d'énergies fossiles potentiellement inexploitable (*stranded assets*). La décarbonation peut s'appliquer à des portefeuilles traditionnels ou à des solutions indicielles. En résulte une réallocation du capital des sociétés les plus exposées au risque carbone vers les sociétés plus vertueuses, dont le modèle économique est mieux adapté à une économie sobre en carbone.

Amundi a été pionnier en lançant, dès septembre 2014, une offre de gestion indicielle basée sur les indices MSCI *Low Carbon Leaders*, avec le soutien de grandes institutions telles qu'AP4 (*Fourth Swedish National Pension Fund*), le FRR (Fonds de Réserve pour les Retraites) et l'ERAFP (Etablissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique). Ces indices innovants répliquent des indices standards sur actions mondiales ou européennes, tout en réduisant le poids des sociétés exposées au risque climatique et en conservant une même exposition aux marchés. En adoptant ces indices, les investisseurs peuvent ainsi réduire leur exposition au risque carbone, sans incidence défavorable sur l'exposition de marché et donc sur les rendements.

L'ensemble des solutions intégrant un filtre carbone (en fonds ouverts, fonds dédiés ou mandats de gestion) représente aujourd'hui près de 7,8 milliards d'euros sous gestion chez Amundi.

■ **Le financement de la transition énergétique**

En complément des solutions de décarbonation, les investissements dans les financements verts font partie des stratégies climat vers une économie bas carbone. Ces investissements concernent le plus souvent les domaines de l'efficacité énergétique et des infrastructures vertes, et visent à répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et économiques que représentent la raréfaction des ressources naturelles, ainsi que la gestion des dommages environnementaux liés à l'eau, à l'air, au sol, aux déchets et aux écosystèmes.

Amundi a noué en 2017 un partenariat stratégique avec *l'International Finance Corporation* (IFC) pour lancer le plus grand fonds d'obligations vertes dédiés aux marchés émergents et ainsi accélérer le développement du marché des obligations vertes dans les pays en voie de développement. La même année, Amundi est élu représentant de la communauté des Investisseurs au sein du Comité Exécutif des *Green Bonds Principles*, et devient, entre autres,

l'un des membres fondateur de l'initiative française *Finance for Tomorrow*, et signataire du *Global Investor Statement on Climate Change*.

Ces différentes actions en faveur de la transition énergétique confirment la vocation d'Amundi à devenir un leader mondial de la finance verte. Au sein de notre dispositif de solutions climat, nous proposons une offre de fonds thématiques dédiés au financement de la transition énergétique. Le fonds Amundi Valeurs Durables est ainsi investi dans les actions d'entreprises européennes réalisant au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans le développement des technologies vertes. De plus, il prend en compte les critères ISR d'Amundi, et exclut les entreprises qui produisent des énergies fossiles et nucléaires.

En 2017, un fonds nourricier d'Amundi Valeurs Durables de droit luxembourgeois, Amundi Equity Green Impact, a été lancé afin de répondre à une demande grandissante de notre clientèle à l'international.

Ceci explique en partie la progression de l'encours sous gestion du fonds Amundi Valeurs Durables qui a doublé au cours de l'année 2017.

Pour les investisseurs à la recherche de solutions obligataires, nous avons lancé en 2015 Amundi Green Bonds. Ce fonds permet aux investisseurs institutionnels de participer au financement de la transition énergétique et écologique en investissant non seulement dans le marché des « green bonds », mais aussi dans des titres de dettes d'entreprises spécialisées ou leader dans le développement de technologies vertes. En 2016, Amundi a lancé Amundi *Impact Green Bonds*. Composé exclusivement de green bonds, ce fonds permet aux investisseurs de mesurer l'impact environnemental positif de leurs investissements via un *reporting impact* dédié exprimé en tonnes de CO₂ évitées. Au 31 décembre 2017, ces deux fonds dédiés au financement de la transition énergétique totalisent un encours de 186 millions d'euros.

En 2017, le partenariat stratégique avec l'IFC est un projet de 2 milliards de dollars qui vise à développer les marchés locaux et à accroître les financements en faveur des projets d'investissement liés au réchauffement climatique. Amundi a été sélectionnée à l'issue d'un appel d'offres, et ce fonds est le premier produit d'une coentreprise qui sera détenue entre IFC et Amundi et dont l'objectif sera de développer le financement vert dans les marchés émergents.

L'engagement d'Amundi se traduit également par notre participation à la principale initiative de place (*Green Bonds Principles*) et par la signature de la déclaration de Paris sur les *Green Bonds* visant à promouvoir le développement de ce marché.

En 2016, Amundi a conclu avec EDF un partenariat qui s'inscrit dans le cadre du financement de la transition énergétique. Au travers d'une société de gestion commune, Amundi Transition Énergétique (ATE) il a pour objectif de proposer aux investisseurs institutionnels des fonds gérés autour des thématiques principales que sont les infrastructures énergétiques (éolien, photovoltaïque, petits ouvrages hydrauliques...) et l'efficacité énergétique BtoB (notamment industriels électro-intensifs). Ce partenariat unique entre un industriel et une société de gestion vise à développer une classe d'actifs dont les performances sont décorréliées de celles des marchés financiers traditionnels avec des rendements attractifs. Début 2017, ATE a lancé et intégralement investi son premier produit de *Private Equity Infrastructure*. ATE a en effet procédé à l'acquisition, auprès de Dalkia, d'une participation majoritaire d'un portefeuille de 132 installations françaises de cogénération produisant à la fois de l'électricité et de la chaleur pour les besoins de clients industriels ou publics.

Les engagements de deux autres fonds lancés en 2017 – soit plus de 1,5 milliard d'euros (dette incluse) seront déployés au cours des 4/5 prochaines années. ATE s'engage à investir exclusivement dans des actifs réels de la transition énergétique comme les unités de

production d'énergies renouvelables, des systèmes permettant une amélioration de l'efficacité énergétique ou des services favorisant la transition énergétique.

Par ailleurs, ATE s'est dotée d'une Charte ESG énonçant les principes et engagements qu'elle entend mettre en œuvre ainsi qu'une politique ESG détaillant l'intégration de ces principes et engagements dans le processus d'investissement et la gestion des fonds.

Différents projets visant à amplifier le financement de la transition énergétique sont à l'étude au sein d'ATE et plus généralement au sein du pôle PARA d'Amundi.

■ **L'engagement actionnarial**

L'engagement actionnarial constitue également un levier d'influence grandissant en faveur d'une économie bas carbone, qui s'est intensifié en 2017, dans la lignée du mouvement initié par la COP 21.

Dès 1996, nous avons mis en place notre propre politique de vote, en intégrant des critères environnementaux et sociaux. Notre politique de vote est partie intégrante de notre gestion des risques. Elle est un outil essentiel de protection des intérêts de nos clients. Elle nous permet de mettre en œuvre les politiques de vote de nos clients intégrant fortement la transition énergétique, notamment en n'approuvant pas les comptes en cas de politique de transition énergétique jugée insuffisante.

Par ailleurs, Amundi participe à plusieurs initiatives collectives dont la pertinence a été renforcée lors de la COP21 : *le Carbon Disclosure Project*, les *Principles for Responsible Investment*, et l'IIGCC. Nous soutenons également les résolutions sur les risques financiers liés au climat déposés par la coalition d'investisseurs '*Aiming for A*' auprès des Majors pétrolières (BP, Shell, Total, Chevron et Exxon) et minières (Rio Tinto, AngloAmerican, et Glencore).

■ **Une politique de désinvestissement ciblée**

Concernant l'environnement, il est visible que le mouvement de désinvestissement des énergies fossiles s'accélère également depuis la COP 21. Un grand nombre d'investisseurs sort progressivement des énergies fossiles ou carbo-intensives (charbon, pétrole et gaz). C'est dans ce contexte qu'Amundi a mis en place depuis 2016 une politique d'exclusion des émetteurs qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon, pourcentage abaissé à 30% en 2017 (voir précédemment).

■ **L'empreinte carbone des portefeuilles**

Amundi a choisi Trucost, leader mondial de la recherche environnementale et de la fourniture de données carbone, pour calculer l'impact carbone de ses fonds. Les émissions directes et indirectes (scopes 1, 2, et une partie du scope 3 correspondant aux émissions indirectes liées aux fournisseurs de premier rang) ainsi que les réserves carbonées sont couvertes. Cela permet à la fois de satisfaire les provisions quantitatives de l'article 173 sur la prise en compte des émissions de CO₂ liées aux actifs sous gestion, mais aussi de développer - grâce à l'expertise de ses équipes dédiées - des stratégies innovantes permettant de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement.

Amundi a développé des outils de mesure de l'empreinte carbone de ses fonds qui permettent de fournir à ses clients un reporting carbone comprenant les indicateurs suivants :

- le taux de couverture : (i) calcul du montant des encours notables dans le portefeuille considéré et (ii) calcul du montant des encours notés, c'est-à-dire ceux pour lequel nous disposons de données fournies par Trucost ;
- les émissions carbone par million d'euros investi : indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille ;

- les émissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires : indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille ;
- la répartition sectorielle des émissions carbone (en %) ;
- la répartition géographique des émissions carbone (en %) ;
- les réserves carbone par million d'euros investi.

En 2017, Amundi a développé en interne une méthodologie de mesure de l'empreinte carbone des Etats, qui sera déployée courant 2018.

Indicateurs Finance responsable		Unité	2017	2016	2015
Encours totaux sous gestion		Mds €	1 426,1	1 082,7	985,0
ISR	Encours	Mds €	168,4	167,7	159,1
	Pourcentage sur les encours totaux	%	11,8	15,5	16,1
Répartition des encours ISR par classe d'actifs	Actions	%	2,7	5,1	5,2
	Multi-actifs	%	3,0	2,1	1,1
	Trésorerie	%	15,3	15,6	14,2
	Obligataire	%	75,1	74,6	78,1
	Spécialisé ⁽¹³⁾	%	3,9	2,7	1,4
Répartition des encours ISR par type de clients	Institutionnels	%	93,5	91,9	92,5
	Réseaux	%	6,5	8,1	7,5
ESG ***	Emetteurs notés sur les critères ESG	Nombre	>5 000	>4 000	>4 000
	Spécialistes dédiés aux sujets extra-financiers	Nombre	17	17	16
	Entreprises rencontrées	Nombre	192	205	274
Gestion à impact social ***	Encours	Mios €	2 341	1 796	1 318
Répartition des investissements solidaires par thématique ***	Emploi	%	35,7	37,1	42,5
	Logement	%	31,3	34,6	33,4
	Education	%	0,1	0,1	0,1
	Santé	%	16,4	18,9	14,5
	Environnement	%	4,6	3,1	4,0
	Solidarité internationale	%	10,7	5,8	5,0
	Service aux associations	%	0,5	0,2	0,2
	Surendettement	%	0,3	0,2	0,2
	Agriculteurs financés	%	0,4	-	-
Impacts des investissements solidaires ⁽¹⁴⁾ ***	Emploi	Nb bénéficiaires	12 868	11 450	10 611
	Logement	Nb bénéficiaires	1 469	1 273	1 103
	Education	Nb bénéficiaires	153	53	53
	Santé	Nb bénéficiaires	13 044	7 293	6 683
	Environnement	Hectares	806	162	86
		Tonnes de déchets recyclés	14 147	8 091	8 308
	Solidarité internationale (microcrédit)	Nb bénéficiaires	37 772	12 560	8 496
	Service aux associations	Nb bénéficiaires	118	63	63
	Surendettement	Nb bénéficiaires	3 687	2 060	2 060
Agriculteurs financés	Nb bénéficiaires	204	-	-	
Encours contribuant à la transition énergétique	Encours	Mds €	10,6	-	-
Empreinte carbone des portefeuilles ***	Encours faisant l'objet d'un calcul d'empreinte carbone ⁽¹⁵⁾	Mds €	463,84	-	-
	Emissions carbone en millions d'euros de chiffre d'affaires	TeqCO2	226,5	-	-
	Emissions carbone en millions d'euros investis	TeqCO2	180,5	-	-

CONTENU, FREQUENCE ET MOYENS UTILISES POUR INFORMER LES SOUSCRIPTEURS

(mise à jour : 03/07/2018)

Nom du document	Contenu	Fréquence	Moyens utilisés	Dernière publication / Exercice de référence
Brochure Amundi ESG ISR et Impact <i>Disponible en français</i>	La philosophie et la démarche ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2017
RI Transparency Report	Rapport annuel d'Amundi concernant ses obligations de reporting ESG découlant de son adhésion aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)	Annuelle	Site internet amundi.com	2018
Rapport d'engagement <i>Disponible en français</i>	Détail de la philosophie et du processus d'engagement d'Amundi, résultats de notre dialogue et engagement avec les entreprises sur des thématiques liées aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	Annuelle	Site internet amundi.com	2018
Intégration ESG : Gouvernance, Politique et Stratégie <i>Disponible en français</i>	La politique ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2017
Politique de vote <i>Disponible en français</i>	Cadre d'analyse de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2017
Rapport sur l'exercice des droits de vote et du dialogue	Mise en œuvre de la politique de vote d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2016

actionnarial				
Reporting ESG	<p>Pour les OPC ISR : Notations ESG du portefeuille, celles de son benchmark et/ou univers d'investissement.</p> <p>Indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance: Environnement: émissions carbones, réserves carbones et consommation d'eau</p> <p>Social: Accidentologie, Diversité du conseil d'Administration, Protection et représentativité des salariés</p> <p>Gouvernance: Indépendance du Conseil d 'Administration, Répartition des pouvoirs et Rapport des frais d'audit/consulting</p>	Mensuelle	Site internet amundi.com	
Code de Transparence ISR	Code de Tranparence AFG-FIR/EUROSIF des fonds ISR d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	2018
Reporting d'impact social	<p>Pour les OPC à impact social :</p> <p>Détails des investissements solidaires par thématique (emploi, logement, soins, éducation, services aux associations, solidarité internationale, environnement), liste des entreprises solidaires financées et témoignages.</p>	Semestrielle	Site internet amundi.com	31/12/2017
Amundi Brochure Climat	Présentation de l'expertise d'Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	12/2017
Amundi Climate Position Paper	Brochure destinée aux investisseurs institutionnels sur les solutions Amundi	Annuelle	Site internet amundi.com	03/2018

Investir dans le Low Carbon <i>Uniquement en anglais</i>	Présentation de l'expertise d'Amundi sur le low carbon	Annuelle	Site internet amundi.fr	11/2017
--	--	----------	----------------------------	---------